



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Zones rurales

Question écrite n° 50065

#### Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration sur le maintien des services publics en milieu rural. Le moratoire sur la fermeture des services publics instauré par la circulaire du Premier ministre du 10 mai 1993 a été prorogé dans l'attente de la publication du décret d'application de l'article 29 de la loi d'orientation du 4 février 1995. Afin de conserver un service public de qualité en milieu rural, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement et la date de publication du décret précité.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Le Nay Jacques](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50065

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire, ville et intégration

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire, ville et intégration

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1588